



Initiation à l'acupuncture

Appréhender les bases de la Médecine Traditionnelle Chinoise

PROGRAMME – 1 jour

Matinée : S'initier aux bases de la Médecine Traditionnelle Chinoise

- Philosophie de la Médecine Traditionnelle Chinoise
- L'énergie ou le CHI, base de la pensée traditionnelle
- Notions fondamentales de Yin et de Yang
- Méridiens et merveilleux vaisseaux
- Le point d'acupuncture

Après-midi : Mise en pratique sur des animaux

- Localisation des méridiens et des principaux points d'acupuncture intéressants sur les animaux
- Indications thérapeutiques des points d'acupuncture intéressants
- Apprentissage du ressenti énergétique des points
- Faire le lien entre les points d'acupuncture et faire le lien avec l'utilisation des huiles essentielles
- Réflexion sur comment intégrer cette technique de soin à une approche globale de la santé de ses animaux

Dates :

Vendredi 6 novembre
2020

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Genitoux-Pigerolles

Public :

Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa),
porteurs.euses de projet,
salariés.ées...

Intervenants :

Lucile Brochot,
vétérinaire au GIE Zone
Verte

Repas :

Déjeuner partagé et tiré
de votre sac !

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

-Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea. Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-Pour les personnes non éligibles à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-L'adhésion 2019 à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 26/03/2020

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03